
Erratum

A.M., 2017-06

Arrêté numéro I-14.01-2017-06 du ministre des Finances en date du 15 juin 2017

Loi sur les instruments dérivés
(chapitre I-14.01)

CONCERNANT le Règlement 94-102 sur la compensation des dérivés et la protection des sûretés et des positions des clients et le Règlement modifiant le Règlement 91-506 sur la détermination des dérivés

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 28 juin 2017, 149^e année, numéro 26, page 2533.

À la page 2534, le texte du dispositif de l'arrêté aurait dû se lire ainsi :

«EN CONSÉQUENCE, le ministre des Finances approuve sans modification le Règlement 94-102 sur la compensation des dérivés et la protection des sûretés et des positions des clients et le Règlement modifiant le Règlement 91-506 sur la détermination des dérivés, dont les textes sont annexés au présent arrêté.»

67062